

Projet associatif de l'OHT

Si l'engagement historique de l'OHT lui donne la force de l'expérience, elle lui impose aussi de savoir se remettre en question par la réactualisation constante de ses missions et de ses actions, tout en préservant ses valeurs. Cela doit se concrétiser, notamment au travers de son projet associatif, dans sa politique et dans son fonctionnement au regard de la législation en vigueur, de l'environnement actuel et de la demande sociale.

Ce projet associatif doit permettre de donner un cadre de référence aux personnes qui travaillent et agissent au service de l'OHT afin d'améliorer la prise en charge des personnes accueillies.

1) L'OHT, une histoire à suivre

L'association Œuvre de l'Hospitalité du Travail, communément désignée aujourd'hui OHT, fondée en 1880 par Monsieur Léon Lefébure, Sénateur de Paris et Sœur Antoine, a près de 130 années d'existence. Le fonctionnement associatif repose sur des fondations anciennes. A l'époque de sa création, l'OHT a pour objet « d'aider moralement et matériellement des femmes qui, par suite de circonstances accidentelles ou habituelles, se trouvent hors d'état de gagner normalement leur vie » et fonctionnait grâce à des dons.

En 1953, l'OHT devient association déclarée selon la loi du 1er juillet 1901. Et en 1962, elle obtient la reconnaissance d'utilité publique et se spécialise dans l'accueil des femmes autonomes en situation de handicap psychique.

L'OHT est ensuite amenée à s'adapter à l'évolution des besoins des populations concernées. Dès lors, elle peut bénéficier soit d'un prix de journée, soit d'une dotation globale suivant le secteur d'activités.

A partir des années 1980, pendant plus de vingt ans, l'OHT remplit sa mission d'accueil conformément à son engagement et ses valeurs au service de ses bénéficiaires.

En 2008, l'arrivée d'une nouvelle direction générale permet à l'OHT d'engager une réflexion de fond autour d'un nouveau projet d'établissement afin d'élargir l'offre d'accueil et d'améliorer la prise en charge des personnes accueillies.

2) L'OHT construit son avenir

Le conseil d'administration et la direction générale de l'OHT, ont souhaité réorganiser, restructurer et moderniser l'institution. Cette stratégie ambitieuse de développement va lui permettre au cours des



prochaines années, en confirmant la légitimité de ses valeurs et de son action, de lui assurer des ressources et des moyens adaptés.

L'OHT se donne pour objectif, en s'ouvrant à la mixité, d'apporter toute forme d'aide et d'accompagnement à toute personne, quel que soit son âge :

- En situation de handicap psychique pour lui permettre de réussir dans sa démarche pour son projet de socialisation et/ou sa volonté de professionnalisation,
- En situation de handicap psychique stabilisée associé à d'autres troubles, qui présente un minimum de capacité d'autonomie et d'insertion sociale, pour lui permettre de réussir dans sa démarche pour son projet de soin et de socialisation.

L'OHT souhaite construire un projet qui intégrera l'éventail de services nécessaires pour répondre de façon adaptée à l'évolution de la demande des personnes en situation de handicap psychique. Le rapprochement et l'alliance entre le médico-social et le socio-éducatif permettront d'enrichir cette offre en accueillant à chaque étape de leur vie, dans des espaces différenciés, les usagers, en fonction de leur histoire personnelle et de l'avancée de leur pathologie.

L'OHT s'organisera autour de 4 structures qui répondront à des missions diversifiées et permettront de la situer comme un pôle de ressource pour le handicap psychique :

- Un ESAT,
- Un Foyer d'Hébergement,
- Un Foyer de Vie,
- Un Foyer d'Accueil Médicalisé.

L'OHT sera ouverte vers l'extérieur et veillera à ce que chacun trouve sa place dans la cité.

L'OHT doit être capable, lorsque nécessaire, d'innovation et de mobilisation. Véritable acteur associatif engagé, et forte de son expérience, elle se fixe une double exigence :

- Celle d'une réelle capacité militante à faire connaître aux pouvoirs publics les besoins et les demandes insuffisamment pris en compte par eux,
- Et celle d'une recherche de créativité et d'excellence dans la mise en œuvre des moyens qui lui sont accordés.

Le projet associatif de l'OHT s'inscrit donc dans ce contexte de rénovation de l'action sociale et médico-sociale afin de prendre en compte l'évolution de la société et les besoins des catégories d'usagers qu'elle prend en charge. Il répond par ailleurs au déficit évident de ce type de structure à Paris.

3) Les valeurs de l'OHT

L'OHT, dans le respect de la charte des droits et liberté de la personne accueillie en situation de handicap, puise ses raisons d'être dans les valeurs chrétiennes qui guident son action :

- **Humanisme,**
- **Citoyenneté,**
- **Equité.**



Chaque être humain est unique et irremplaçable. Il a le droit inaliénable à sa liberté et à sa dignité, dans le respect de toutes ses différences. Il est membre à part entière de la cité quel que soient ses origines ethniques, culturelles, sociales, religieuses et sa situation de handicap.

Toutes les personnes au service de l'OHT, les familles et les proches ainsi que les usagers partagent ces valeurs et veillent à leur application au travers :

- Du **Respect** : de soi, de l'autre dans le respect de la dignité, de l'intimité et de l'intégrité de chacun dans toutes ses dimensions : matérielle et spirituelle, corporelle et psychique, intellectuelle et affective,
- De la **Tolérance** : acceptation de l'autre dans sa diversité : mixité, non discrimination culturelle, religieuse, ethnique, dans ses idées,
- De la **Protection** : assurer la sécurité, la justice et le respect des droits de chacun,
- De l'**Engagement** : prise en charge adaptée et de qualité : prévention et soutien,
- De la **Solidarité** : dans l'engagement et dans l'action pour réduire les inégalités,
- De la **Laïcité** : respect des convictions des personnes et refus de tout prosélytisme.

4) Les missions de l'OHT

L'ensemble des missions et des actions de l'OHT s'inscrit dans le respect des lois 2002/2005 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale.

Accueil

L'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sont les premières missions de l'OHT qui permettent à l'utilisateur de devenir autonome, responsable et apte à prendre sa vie en main. L'utilisateur est au cœur de son projet : un projet individualisé et personnalisé en fonction de ses besoins, de ses capacités et ses désirs.

L'établissement offre un environnement favorable à la stabilité et à l'épanouissement de l'utilisateur en intégrant tous les aspects de sa vie quotidienne. Il permet de développer des initiatives spécifiques pour améliorer sa prise en charge.

Il implique également un accompagnement de l'utilisateur pour l'aider à acquérir plus d'autonomie tant sur le plan personnel que par une recherche de convivialité et d'intégration dans la vie sociale interne et externe à l'établissement. Cette démarche se veut créatrice de lien social et symbole de solidarité.

Engagement

Le projet associatif de l'OHT représente un véritable projet d'entreprise qui nécessite l'adhésion de chacun. Toutes les personnes au service de l'OHT s'engagent à mettre en œuvre les actions au bénéfice des usagers. Elles sont motivées, compétentes et garantes du respect de ses valeurs.



Cet engagement de chacun implique la qualité de la relation établie entre l'accueilli et l'accueillant dans le respect mutuel. Il implique également la responsabilité, collective et individuelle à veiller à l'amélioration des pratiques professionnelles et à la qualité des prestations fournies.

Chaque personne au service de l'OHT doit être considérée comme un acteur responsable dans le cadre des attributions qui lui sont déléguées.

Expertise

L'OHT a une responsabilité devant les usagers, les professionnels et les financeurs.

Elle s'engage :

- A garantir le professionnalisme de la prise en charge des personnes en situation de handicap psychique,
- A renforcer le champ de ses compétences par la formation des professionnels, leur qualification et un taux d'encadrement conforme à la législation.

L'O.H.T. s'inscrit dans une logique et une démarche constante d'amélioration de la qualité et de la sécurité en incluant des évaluations régulières des situations et des pratiques.

Communication

L'OHT souhaite, par ce projet associatif, s'ancrer dans son territoire et favoriser son rayonnement et son développement :

- En suscitant l'intérêt de ses membres, des personnes qui travaillent à son service, en les tenant informés sur les projets et les réalisations,
- En favorisant le partenariat et le travail en réseau afin de développer la coopération et la complémentarité avec d'autres institutions,
- En renforçant ses liens avec les différentes associations pour personnes en situation de handicap : UNAFAM, etc.
- En développant une nouvelle stratégie de communication pour nouer un dialogue constructif avec les autorités de tarification,
- En renforçant sa crédibilité et sa notoriété auprès du public en faisant connaître ses actions au service des usagers, de leur famille et de leurs proches.

Réflexion éthique

Certaines situations particulières peuvent générer des questions où les seules convictions personnelles ne suffisent à apporter des réponses satisfaisantes. L'éclairage d'une réflexion commune nourrie d'apport de personnes faisant autorité semble donc nécessaire :

- L'OHT souhaite créer des groupes d'expression pour favoriser le débat sur des questions éthiques que peuvent rencontrer les personnes qui travaillent à son service,
- Permettre de créer des références communes dans la pratique quotidienne au service des usagers.



Innovation

L'OHT entend assumer pleinement son engagement et ses actions auprès des personnes en situation de handicap psychique.

Pour assurer son développement et pérenniser son action, l'OHT souhaite :

- Se positionner dans l'environnement qui est le sien en prenant en compte les besoins nouveaux des usagers,
- Répondre à l'évolution des pratiques et appréhender les changements à envisager,
- Anticiper en proposant des pistes d'action.

Gouvernance et management

Les projets de développement amènent l'OHT à repenser les conditions sa gouvernance et ses méthodes de management. Toute personne qui travaille au service de l'OHT est source de valeur ajoutée pour l'utilisateur ; sa place dans l'association doit donc être définie avec soin :

- Définir un projet d'établissement clair et ambitieux en fonction des orientations du conseil d'administration,
- Repenser les instances dirigeantes et leur fonctionnement,
- Mettre en place une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- Confirmer la nouvelle politique administrative et financière grâce à une gestion prudente et efficace,
- Garantir la transparence vis à vis des tiers concernés par l'activité de l'OHT,
- Réfléchir à l'éventualité de regroupements avec d'autres associations.

5) L'organisation de l'OHT

Les statuts de l'OHT définissent l'organisation des responsabilités entre le conseil d'administration, la direction générale et les salariés.

L'activité de l'OHT étant couverte par plusieurs métiers répartis dans plusieurs structures, elle nécessite une gestion centralisée au niveau de la direction générale et spécifique au niveau des différentes structures.

Cette organisation appelle à la mise en œuvre d'approches transversales pour obtenir une meilleure efficacité de l'ensemble au bénéfice des usagers. Elle nécessite par ailleurs de constituer un lien fort d'appartenance et de coopération pour les différents professionnels que l'OHT emploie et pour toutes les personnes qui travaillent à son service.

Le conseil d'administration veillera à l'application de ces principes organisationnels portés par son projet associatif dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Il souhaite aussi encourager l'implication et la participation des familles et des proches et associer la collaboration de bénévoles dans certains domaines de son action en complément du travail des professionnels.

